



**PROCES VERBAL N°41
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 JANVIER 2023**

Présents :

BORNE Alexandra, COURGEY Claude, DUCROUX Séverine, CHAGUÉ Benoît, CORDIER Mélissa, GAUDINET Alain, JACOULET Bernard, JANES Daniel, MENETRIER Nathalie, PILLIOT Céline, SALVI Thierry

Absents excusés :

**CULOT François-Xavier,
COLLERY Martine,
JEANGIRARD Sylvie,
MILLET Alix avec procuration à DUCROUX Séverine**

Secrétaire de séance : CHAGUÉ Benoît

La séance est ouverte à 20h35mn

Le compte rendu de la séance du 15 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Budget communal : restes à réaliser 2023

Le 1er adjoint, Bernard Jacoulet, présente les restes à réaliser aux membres du conseil municipal :

Dépenses d'investissement

Réfection du des terrains de tennis

- Mission SPS :	1 140.65 €
- Mission CT Socotec :	1 625.69 €
- Maître d'œuvre :	18 454.10 €
- Travaux de réfection :	321 804.37 €
- Achat Colombarium :	8 400.00 €

Total des dépenses à reporter : 351 424.81 €

Recettes d'investissement

- FEADER :	10 352.00 €
- AMI Région :	176 000.00 €
- Agence Nationale du Sport :	30 000.00 €
- Fédération Française de Tennis :	45 000.00 €
- Tennis Club de Rougemont :	90 000.00 €

Total des recettes à reporter : 351 352.00 €

Délibération 240131.01 : Le conseil municipal accepte à l'unanimité les restes à réaliser « dépenses et recettes » du budget de la commune pour l'année 2023.

Autorisation à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits au budget 2023 avant le vote du Budget Primitif 2024.

Délibération 240131.02 : Le conseil municipal autorise à l'unanimité les dépenses d'investissement de la commune dans la limite du quart des crédits du budget 2023 avant le vote du budget primitif 2024.

Budget forêt : restes à réaliser 2023

Le 1er adjoint, Bernard Jacoulet, présente les restes à réaliser aux membres du Conseil Municipal :

Dépenses d'investissement

- Travaux forêt :	14 900.00 €
- Total des dépenses à reporter :	14 900.00 €

Délibération 240131.03 : Le conseil municipal accepte à l'unanimité les restes à réaliser « dépenses » du budget de la forêt pour l'année 2023

Autorisation à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits au budget 2023 avant le vote du Budget Primitif 2024.

Délibération 240131.04 : Le conseil municipal autorise à l'unanimité les dépenses d'investissement de la commune dans la limite du quart des crédits du budget 2023 avant le vote du budget primitif 2024.

Subventions aux associations

La 2ème adjointe, Séverine Ducroux, présente les montants des subventions allouées aux associations. Ces derniers ont été proposés par la commission « Sport Culture Jeunesse et vie Associative ».

La Concorde football :	1 000 €
Doubs Central Hand Ball :	1 000 €
Tennis Club de Rougemont :	1 000 €
Association Culturelle du Pays de Rougemont :	800 €
AAPPMA La Truite :	50 €
ACCA La Saint Hubert :	50 €
Association des donateurs de Sang du canton de Rougemont :	100 €
Club d'Orientation Randonnée de Rougemont :	150 €
Union Nationale des Combattants (Section de Rougemont) :	150 €
Souvenir Français :	150 €
Gymnastique et détente à Rougemont	100 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers :	300 €
Amicale du Personnel communal :	50 €
Judo jiu-jitsu club de Rougemont :	400 €
Les Pattes Bol :	50 €
Rougemont Scrabble :	50 €
BABADOUC :	400 €
Les 2 Mains Gauches :	50 €
Les Écoles Rubrimontaines :	250 €
Champ Poté 2000 :	200 €
MAM Lumineuses :	200 €
TOTAL :	6 500 €

Délibération 240131.05 : Le conseil municipal accepte à l'unanimité les montants de subventions proposés par la commission « Sport Culture Jeunesse et vie Associative. »

Ancien Presbytère

Le Maire informe que l'état de vétusté s'amplifie de plus en plus chaque année. Afin et avant de pouvoir ouvrir le débat « **devons-nous rénover ou vendre le presbytère** », il propose aux membres du conseil municipal de demander aux services des domaines d'établir une estimation.

Le Maire-délégué de Montferney précise que le matériel de vinification de Champ Poté 2000 qui se trouve actuellement dans la cave du presbytère va déménager à l'ancienne fromagerie de Gouhelans.

Délibération 240131.06 : Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition d'estimation par les services des Domaines.

La séance est fermée 21h30 mn

**Prochaine réunion
Vendredi 16 février 2024**